

**Membres du GTIC : UD CFDT 06, UD CGT06,
FNE06, GADSECA, GIR Maralpin, Région Verte.**

Dossier de
Presse

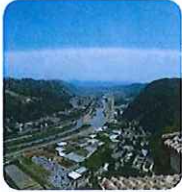
Avril

2015

**Conférence de Presse
Mercredi 22 avril 2015 à 10h15
EPA Immeuble le Piazza
Nice Arénas**

Groupe Inter-
Collèges du
Comité
Permanent de
Concertation de
l'OIN Plaine du
Var (Alpes-
Maritimes)

SOMMAIRE



LETTRE DU GTIC A LA MINISTRE DE L'ECOLOGIE

Lettre à Madame Ségolène ROYAL

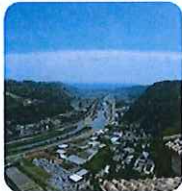
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Courrier du 16 avril 2015.



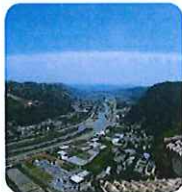
DECLARATION COMMUNE DU GTIC

Déclaration commune des membres du GTIC (UD CFDT 06, UD CGT06, FNE06, GADSECA, GIR Maralpin, Région Verte) aux Représentants de l'Etat.



LETTRE DU GTIC AU PREFET DES ALPES-MARITIMES

Lettre des membres du GTIC (UD CFDT 06, UD CGT06, FNE06, GADSECA, GIR Maralpin, Région Verte) au Préfet des Alpes-Maritimes.



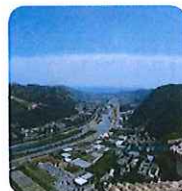
LETTRE D'INFORMATION DE LA CNDP

Propositions de la Commission Nationale du Débat Public.



LETTRE DE CADRAGE DE MME SYLVIE PINEL

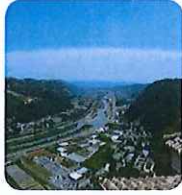
Au Président de l'EPA de la Plaine du Var.



LETTRE DE MME CECILE DUFLOT

A L'EPA PLAINE DU VAR

Lettre de Madame la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement à Monsieur Xavier HEMEURY – Directeur de l'EPA Plaine du Var.



RECAPITULATIF DE L'ACTIVITE DU GTIC

Rappel des activités du GTIC durant l'intersession R3-R4 (17-04-14 au 8-07-14)

Relevé de notes de la 4^{ème} réunion et état de la situation après une année d'existence du CPC – Article Nice-Matin du 4-7-14 : Les associatifs de l'Eco-Vallée imposent leur propre débat.



CARTES

Projet stratégique et opérationnel de l'Eco-Vallée,

Projets d'Aménagement engagés ou prévus hors maîtrise d'ouvrage de l'EPA,
Inventaire des opérations en projet ou en cours de réalisation dans le périmètre de l'OIN Eco-Vallée Plaine du Var (Août 2014),

L'Eco-Vallée, une dure réalité pour les citoyens des 15 Communes du périmètre.

**Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation
de l'OIN Plaine du Var (Alpes-Maritimes)**

UD CFDT 06 • UD CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

●

GTIC du CPC de l'EPA Plaine du Var
Secrétariat c/o
Union départementale CFDT 06
12. Boulevard Delfino
06300 NICE
à
Madame Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
246, boulevard Saint-Germain
75707 PARIS

Nice, le 16 avril 2015

Objet

Démocratie participative
OIN Plaine du Var (Alpes-Maritimes)
Demande de soutien à la désignation d'un Garant de la concertation

LETTRE RAR 1 A 101 986 6082 5

Madame la Ministre

Vous avez récemment mis en place, le 20 février dernier, une *Commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental*, aussi nous exprimons-nous de nous référer à cette importante avancée de la gouvernance publique, pour vous soumettre le litige né d'une annonce précipitée¹ de création d'une Opération d'intérêt national portant sur l'aménagement de la Plaine du Var, territoire à enjeux de 10 000 ha s'étendant sur les derniers espaces non bâtis encore cultivés constituant le seul secteur agricole d'importance de la zone littorale des Alpes-Maritimes et commandant à la fois l'accès aéroportuaire, l'alimentation en eau potable et les liaisons interrégionales du Département et circumméditerranéennes de notre pays.

L'absence de concertation sur de tels enjeux avait conduit :

1. l'ensemble des associations locales, départementales, régionales et même nationales (Région Verte) à envoyer, le 21 octobre 2010, une demande de saisine de la CNDP adressée à M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'État, dont la réponse est restée en attente,
2. ces mêmes associations à réitérer leur requête le 9 janvier 2011 auprès de son successeur, la Ministre Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, sans plus de succès.

¹ le 7 mars 2008 par Décret n° 2008-229 inscrivant les opérations d'aménagement de la Plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme [cf. ci-après] et le 30 juillet 2008 par Décret n° 2008-773 portant création de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var

3. Après que quatre groupes d'élus [*Groupes Socialiste, Radical et Républicain, Europe Écologie Les Verts, Partit Occitan - Front de Gauche*] aient déposé, le 21 octobre 2011, au Conseil régional Paca une motion requérant la saisine par la CNDP de ce projet, le Président du Conseil Régional Paca saisissait, le 21 octobre 2011, la Commission nationale d'une demande d'organisation d'un débat public sur l'OIN EcoVallée.
4. Enfin, par lettre en date du 10 novembre 2011, la Fédération *France Nature Environnement*, saisissait à son tour la Commission nationale d'une demande d'organisation d'un débat public sur l'ensemble de l'OIN EcoVallée.

Après examen du dossier, la CNDP, dans son communiqué en date du 7 décembre 2011 [cf. Communiqué des décisions du 7 décembre 2011], a décidé que ces deux dernières saisines "*n'étaient pas recevables en l'état*" mais "*elle appelle l'attention de la Ministre de l'écologie sur l'intérêt d'un tel débat*", en précisant : "*Il serait par ailleurs pertinent, dans le cadre du projet de décret en préparation, que les opérations d'intérêt national (Saclay, Plaine du Var) figurent sur la liste des plans et programmes susceptibles de faire l'objet d'un débat public en application des dispositions de l'article L. 121-10 du code de l'environnement.*"

L'opération poursuivant son cours à un rythme de plus en plus inquiétant, sur intervention d'élus régionaux de la nouvelle majorité, la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, Mme Cécile Duflot, adressait le 5 mars 2013 au Directeur général de l'EPA Plaine du Var, ses consignes en matière "*d'Objectifs de développement durable et de concertation*" relativement à l'aménagement de la Plaine. En précisant notamment : « *je souhaite que l'EPA associe étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation qui dépasse les simples prescriptions légales en la matière.* »

Y donnant suite le 8 juillet 2013, le Conseil d'administration de l'EPA Éco-Vallée a approuvé la création d'un Comité permanent de concertation (CPC) "*destiné à débattre des enjeux et problématiques présents sur le territoire de l'Opération d'intérêt national Éco-Vallée et à en mesurer l'impact sur les opérations portées par l'EPA Plaine du Var*", ainsi que sa composition : 5 collègues (État, Élus des collectivités locales, Socioprofessionnels, Associations, Personnalités qualifiées) de 8 membres chacun.

Sa première réunion s'est tenue le 6 novembre 2013, soit quatre mois plus tard.

Avant même sa première réunion, six des organismes désignés par l'État, co-signataires du présent courrier, se sont constitués en *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC), afin de s'employer à contribuer, collectivement et conjointement, à la mise en œuvre des directives de la ministre et à l'application des recommandations des Services de l'Etat.

Le non-respect par l'EPA de ses engagements en matière de concertation, tant vis-à-vis de l'État que du public, et la désinvolture manifestée, tant à l'égard des recommandations des Services de l'Etat que des importantes contributions du GTIC, nous ont conduits, ainsi que nous en avons fait part le 20 mars dernier à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à suspendre notre participation au CPC tant que la concertation ne se déroulerait pas sous le contrôle d'un Garant à désigner par la CNDP.

Nous pensons que cette requête, qui s'inscrit dans votre propre démarche, ne peut qu'avoir un effet salutaire sur le devenir d'un espace stratégique de la plus haute importance, tant en matière d'aménagement du territoire que de protection environnementale où prédominent jusqu'ici les convoitises spéculatives, au mépris même des recommandations de l'État en matière de risques et de protection des ressources, telles qu'exprimées dans un récent rapport d'audit du CGEDD.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à notre requête et des encouragements que vous voudrez bien accorder à notre souci de contribuer unitairement à la mise en application autour de la problématique de la Plaine du Var, et plus généralement dans les Alpes-Maritimes, du dialogue environnemental que vous souhaitez instaurer, nous tenons à vous témoigner, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le 16 avril 2015

Les organismes membres du GTIC

UD CFDT 06 – UD CGT 06 – FNE 06 – GADSECA – GIR Maralpin – Région Verte

●

Déclaration commune

A l'attention des représentants de l'État

●

Dès l'annonce, à la demande de la ministre Cécile DUFLLOT, de la création d'un *Comité permanent de concertation* de l'Établissement Public d'Administration (EPA) de l'Opération d'intérêt national (OIN) de la plaine du Var, plusieurs des membres désignés par l'État se sont constitués en *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC), rassemblant les deux syndicats et les quatre fédérations et associations soussignés, aux fins d'y participer activement, en procédant à des analyses et en formulant des propositions qui s'appuient sur les recommandations et les directives de l'État.

Or, au moment où l'EPA s'apprête à produire le Projet stratégique Opérationnel (PSO) demandé par l'État, et à l'encontre de l'autosatisfaction affichée par l'EPA, le GTIC ne peut que dresser un constat peu flatteur d'une concertation dont la mise en place a été très lente, dont le cours a été ensuite précipité et dont l'état d'avancement reste, à ce jour, décevant pour l'ensemble de ses membres qui n'ont eu de cesse de s'y impliquer activement.

Le GTIC, qui avait pourtant pris soin d'exprimer - sous forme d'interventions, de communiqués, de contributions écrites et de mémoires - des propositions constructives, a le regret de constater - qu'à ce jour - les documents produits par l'EPA, comme les actions déjà lancées par ce dernier, ne prennent suffisamment en considération, *ni* les objectifs de la DTA 06, opposables aux administrations dans la vallée du Var (concernant, notamment, le maintien de l'agriculture périurbaine), *ni* les recommandations de la récente mission d'audit du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur les risques, *ni* celles - fondamentales - des orientations stratégiques de l'État, à savoir les prises en compte des *effets globaux et cumulés* et, d'autre part, de l'élargissement de *l'échelle d'approche*.

De surcroît, le GTIC vient d'apprendre informellement qu'une réunion du Conseil d'Administration de l'EPA, fixée au 30 mars 2015, a pour objet d'adopter le PSO dans son entièreté, sans que les membres du GTIC n'aient été saisis d'aucune information préalable sur sa dernière partie, le *Programme Prévisionnel d'Aménagement*. Or, non seulement, ce *Programme* ne correspond qu'en partie aux *orientations stratégiques* du PSO, mais il ne mentionne pas moins de 13 opérations nouvelles, inconnues du GTIC à ce jour.

L'accumulation de telles entorses à la concertation ne peut que conduire le GTIC à :

- (1) Dénoncer ce qui s'avère n'en être qu'une parodie,
- (2) Refuser d'être dorénavant associé à une concertation qui resterait strictement dépourvue de sens et de portée, sans le contrôle et les validations d'un *garant* à faire désigner par la *Commission nationale du débat public* (CNDP), dont le président a récemment assuré à une délégation du GTIC qu'il suffisait à Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes d'en demander la désignation.

Le 29 mars 2015

Les organismes membres du GTIC

UD CFDT 06 – UD CGT 06 – FNE 06 – GADSECA – GIR Maralpin – Région Verte

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation
CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

GTIC du CPC de l'EPA Plaine du Var
Secrétariat c/o
CFDT Union Départementale Alpes Maritimes
12 boulevard Delfino
06100 NICE
à
Monsieur Adolphe COLRAT
Préfet des Alpes-Maritimes
CADAM - 147, boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3

Nice, le 29 mars 2015

Objet

OIN Plaine du Var - Participation du GTIC au CPC
Déclaration commune à l'attention des représentants de l'État

Monsieur le Préfet,

Notre *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC) vient de dresser un état, à ce jour, de la concertation se déroulant dans le cadre du Comité permanent de concertation (CPC) de l'OIN Plaine du Var depuis plus d'une année.

Le GTIC vous sait gré d'avoir, le 19 décembre dernier, donné suite favorable à sa demande d'audience, et d'avoir présidé à l'instauration d'un Groupe de travail Agriculture dont la première réunion s'est tenue le 2 février dernier.

Toutefois,

- considérant la manière contestable dont cette concertation s'est déroulée depuis la création du CPC le 8 juillet 2013,
- considérant l'indifférence du président de l'EPA aux nombreuses questions que nous lui avons posées dans notre courrier du 26 février,
- considérant également la mise à l'écart du CPC des importantes questions devant être en débat lors du prochain Conseil d'administration de l'EPA du 30 mars,

notre Groupe de travail est convenu, par la déclaration commune ci-jointe à l'attention de l'ensemble des représentants de l'État, de suspendre sa participation au Comité permanent de concertation, sous réserve de la poursuite des activités de ce dernier sous le contrôle d'un *garant* à faire désigner par la Commission nationale du débat public, qu'il vous suffirait de solliciter pour ce faire.

Dans l'attente de vos décisions, les organismes membres du GTIC vous prient d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de leur haute considération.

CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

Pièce jointe : Déclaration commune



Démocratie participative : la CNDP présente ses propositions

Le 23 mars dernier, j'ai présenté les propositions de la CNDP devant la Commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental, présidée par M. Alain Richard, ancien ministre. Cette Commission a été mise en place par Mme Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Ces propositions, adoptées à l'unanimité lors de la séance de la CNDP du 4 mars 2015, ont été mûries au cours du colloque que nous avons organisé en juin 2014. Certaines d'entre elles recueillent plus de 90% d'adhésion des Français, d'autres s'inspirent d'expériences étrangères réussies.

Parmi ces propositions, un nouveau droit d'initiative permettant à 10 000 citoyens, 10 parlementaires ou des associations de saisir la CNDP sur tout projet d'équipement ou d'aménagement, et ainsi d'alerter en amont de difficultés ou de blocage ; ou encore celle accordant la possibilité au Parlement, ou à 500 000 citoyens, de demander l'organisation d'un débat public sur des plans, programmes ou des options générales. Une autre proposition vise à développer les conférences de citoyens, très utilisées en Europe du Nord, car aucun sujet ne doit être réservé aux experts et aux « sachants ».

En outre, il faut garantir la confiance du citoyen en s'assurant de la cohérence globale des projets en débat : éviter qu'une infrastructure et sa desserte de transport soient débattues séparément, par exemple. C'est aussi s'assurer du continuum de participation entre le débat public et l'enquête d'utilité publique, et développer les contre-expertises indépendantes. Enfin, est proposée la mise en place d'un dispositif de conciliation sur les projets conflictuels.

L'enjeu est de taille : il faut rendre plus légitimes les décisions politiques, mettre en œuvre une nouvelle gouvernance publique, fondée non plus sur les rapports de force, mais sur une capacité d'écoute, sur une co-construction de l'intérêt général, bref concilier une plus grande efficacité économique et un meilleur fonctionnement démocratique.

Christian Leyrit,
Président de la Commission nationale du débat public

Téléchargez : [les propositions](#) (fichier .pdf, 488 Ko) et [la synthèse](#) (fichier .pdf, 78 Ko)



Reçu par l'EPA le 4 septembre 2014

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

La ministre

Paris, le

Référence : 14014346D

Monsieur le Président,

L'article L. 321-18 du Code de l'urbanisme, issu de l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'AFTRP, prévoit l'élaboration par chaque établissement public d'aménagement d'un projet stratégique et opérationnel.

Conformément aux dispositions de cet article, les présentes orientations stratégiques devront être prises en compte, aux côtés des orientations contenues dans les documents d'urbanisme et les programmes locaux de l'habitat, dans l'élaboration du projet stratégique et opérationnel de l'établissement public d'aménagement dont vous présidez le conseil d'administration.

Ce dernier constitue un lieu de gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales, dont les réalisations naissent d'une communauté d'ambition. A l'image de leur gouvernance, il importe que ces réalisations soient exemplaires. En outre, l'action de l'établissement public doit s'inscrire pleinement dans la mise en œuvre des priorités gouvernementales et dans les cadres stratégiques définis par les services de l'Etat à tous les échelons territoriaux.

Elles doivent s'attacher, en premier lieu, à répondre à l'urgence que constitue la crise du logement en France en contribuant fortement à l'objectif de relance de la construction. Il s'agira donc de permettre le développement d'une offre résidentielle quantitativement et qualitativement adaptée à la diversité des besoins, à la hauteur du potentiel de développement du territoire de l'EPA, en particulier dans la basse vallée du Var. Les enjeux sociaux d'accès au logement et à l'emploi et la promotion de la mixité sociale à toutes les échelles doivent être au cœur de l'action de l'EPA.

La stratégie mise en œuvre devra permettre d'articuler les développements nouveaux avec les quartiers existants au sein du périmètre de l'OIN et à sa périphérie. A cette fin, des actions ponctuelles pourront être menées, dans la limite des compétences de l'établissement, pour accompagner les collectivités dans la lutte contre la précarité énergétique dans le logement.

Monsieur Christian TORDO
Président de l'Etablissement Public d'Aménagement
de la Plaine du Var
Immeuble Nice Plaza - 455,
promenade des Anglais
BP 33257
06205 Nice cedex 3

La construction et la défense d'une vision d'aménagement coordonnée sur l'ensemble du territoire de l'OIN doit constituer l'un des piliers de l'action de l'EPA, qui devra être à même de proposer et de porter des partis d'aménagement différencié pour les divers secteurs de son territoire, sans pour autant nécessairement intervenir directement ou contribuer exclusivement à leur mise en œuvre.

La prise en compte du risque inondation doit être un facteur déterminant des choix d'aménagement d'urbanisme dans une démarche constructive d'interaction entre le projet et la norme, poursuivie avec les services de l'Etat, qui ne saurait conduire à augmenter le risque encouru pour les biens ou les personnes.

Le développement équilibré du territoire s'appuie également sur le renforcement de son attractivité économique, auquel l'action de l'EPA devra concourir, il s'agira de profiter de son exceptionnelle desserte par les transports, tous modes confondus, pour développer une offre immobilière économique, bien insérée dans son environnement urbain, et complémentaire des pôles d'activités existants sur le territoire.

Dans un souci de protection de l'environnement, cette stratégie doit être sous-tendue par les principes de consommation raisonnée et maîtrisée des ressources, de préservation des fonctions écologiques et agricoles, de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans son action d'aménageur au quotidien, l'EPA devra traduire ces principes de manière exemplaire en visant des objectifs ambitieux et régulièrement réévalués, qualitatifs comme quantitatifs, tant en termes de performances environnementale et énergétique que de mixités fonctionnelle et sociale, de préservation des espaces non urbanisés, de réduction des risques ou encore de qualité architecturale et paysagère. A l'échelle des différentes opérations qu'il réalisera, il visera notamment l'obtention du label national « EcoQuartier », dans le cadre de la démarche Ecocité portée par la Métropole Nice Côte d'Azur.

La poursuite de ces objectifs nécessitera une mobilisation de la capacité d'expertise et d'ingénierie de l'EPA pour proposer des réponses adaptées aux problématiques de construction de la ville sur la ville, de reconversion de sites industriels, de dépollution, de prise en compte des nuisances et des risques, mais aussi de rapprochement entre les aspirations des habitants et les enjeux du développement durable à toutes les échelles.

Je compte sur l'implication de votre établissement et plus largement du réseau des établissements publics d'aménagement dans lequel il s'inscrit, pour porter l'innovation et « la démonstration par l'exemple » dans tous ces domaines. Il cherchera à intégrer toutes ces dimensions dans ses relations avec les autres acteurs, et notamment avec les promoteurs.

Une vision stratégique à l'échelle du territoire de l'OIN et des opérations de qualité supposent une parfaite connaissance du territoire et un suivi de ses évolutions, que l'EPA s'attachera à consolider et à compléter le cas échéant. Il pourra ainsi mettre en œuvre des outils spécifiques permettant d'améliorer le pilotage des évolutions du territoire et d'apprécier l'impact des opérations conduites.

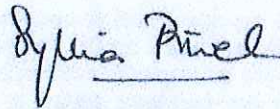
La prise en compte de ces enjeux n'est naturellement possible qu'au travers de l'inscription des actions de l'EPA dans le cadre fixé par l'Etat territorial, au travers d'un dialogue régulier avec les services de l'Etat.

Dans toutes ses réalisations, l'EPA devra associer toujours plus étroitement l'ensemble des acteurs territoriaux et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation exemplaire. C'est à ces conditions que l'acceptabilité des projets d'aménagement et de construction par les habitants sera améliorée et que l'action des maires bâtisseurs qui s'engagent à vos côtés pourra être confortée dans la durée.

J'ajoute enfin que l'établissement public doit, tant dans ses interventions opérationnelles que dans son fonctionnement et les études qu'il conduit, s'attacher à contribuer à l'effort mené par tous les acteurs publics de réduction des coûts et d'efficience des dépenses. La visibilité financière jusqu'à la fin de ses opérations d'aménagement doit lui permettre d'assurer un équilibre financier global, indispensable à la viabilité de son action.

Vous trouverez en annexe le détail des orientations stratégiques sur lesquelles je souhaite que le projet stratégique et opérationnel que le conseil d'administration de l'EPA approuvera s'appuie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, reading "Sylvia Pinel". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underlining the name.

Sylvia PINEL

Cadre stratégique de l'Etat pour l'EPA de la Plaine du Var

L'EPA de la Plaine du Var est en charge d'un territoire de près de 10 000 ha s'étendant sur la basse vallée du Var, qui a souffert pendant des années d'une situation de territoire servant par rapport à l'agglomération niçoise, au détriment d'un aménagement structuré.

Un protocole de partenariat conclu en 2012 entre l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, la métropole Nice – Côte d'Azur et la ville de Nice cible quatre opérations prioritaires conduites sous la maîtrise de l'EPA, dont le déficit prévisionnel est cofinancé entre les signataires.

Dans le même temps, la vocation de l'EPA est de donner du sens à l'aménagement de tout son territoire, au-delà de ces seules opérations et même au-delà des zones à urbaniser.

A. Positionnement de l'établissement public

L'EPA comme lieu de gouvernance stratégique sur son territoire

En tant que lieu naturel de gouvernance stratégique de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var, l'établissement public d'aménagement doit poursuivre l'élaboration d'éléments de cadrage stratégique et les proposer à l'ensemble des acteurs. Pour ce faire, il doit être un lieu de partage, à l'écoute des décideurs publics et des citoyens, en s'appuyant notamment sur une concertation permanente. Il doit par ailleurs construire son rôle stratégique sur une parfaite connaissance des enjeux de son territoire, établie en collaboration étroite avec les acteurs et les outils existants, notamment au sein de l'Etat.

L'EPA comme acteur et fédérateur de l'aménagement

L'action de l'EPA se trouve à la convergence de nombreux enjeux qui se combinent sur le territoire de plus de 10 000 hectares dont il a la charge. Dans le respect de ses missions et des prérogatives de tous les acteurs, il ne peut donc agir seul et doit rechercher l'adhésion du plus grand nombre aux éléments stratégiques et opérationnels qu'il élabore. A ce titre, la mise en œuvre du protocole de partenariat conclu en 2012 avec ses principaux partenaires, lequel cible la mise en œuvre de quatre opérations prioritaires sur une durée de 15 ans, constitue une priorité de premier plan.

Cette multiplicité d'enjeux suppose que l'EPA soit à même de proposer des partis d'aménagement différenciés pour les divers secteurs du territoire de l'OIN, sans pour autant nécessairement intervenir ou contribuer directement à leur mise en œuvre. La réussite de son action d'aménageur repose en outre sur la promotion du territoire vis-à-vis des acteurs économiques, à laquelle il doit contribuer aux côtés des collectivités et des autres acteurs publics et privés.

L'EPA comme maître d'ouvrage d'opérations d'aménagement exemplaires du développement durable

Les opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA devront illustrer l'excellence en matière d'aménagement, de développement et de préservation durables du territoire.

B. Orientations stratégiques

Redonner à la Plaine du Var une urbanité raisonnée et de qualité, tenant compte de la diversité des enjeux et des risques

Parmi les enjeux qui ont prévalu à la création de l'EPA de la Plaine du Var, la nécessité de transformer ce territoire, caractérisé par un aménagement anarchique et déqualifié, en un secteur renfermant une véritable identité et une qualité urbanistique a joué un rôle important.

La réponse à cet enjeu passe notamment par la constitution d'une offre de logements dans la basse vallée du Var. L'EPA s'attachera donc à rechercher une programmation encore plus ambitieuse en logements dans ses opérations, tant en logements libres et en accession qu'en logement social, en permettant la création d'une offre adaptée économiquement et physiquement aux besoins du territoire

et en recherchant une qualité de la ville vécue par les résidents à toutes les échelles par la mixité sociale et fonctionnelle, les mobilités, les services urbains, les espaces publics, etc.

Il s'agit également de donner à ce territoire une vraie qualité de ville, par une exigence urbanistique d'ensemble, déclinée dans chaque opération : en réduisant la place de la voiture particulière dans les opérations, en accompagnement du développement d'une offre en transports en commun, en proposant un fonctionnement urbain harmonieux à l'échelle des différents secteurs de la vallée, permettant le décloisonnement des quartiers et enfin, en menant une réflexion qualitative sur la forme urbaine et architecturale adaptée au territoire de la basse vallée et à la Côte d'Azur.

En matière d'offre de logement, il est indispensable que l'EPA, à travers les projets qu'il conduit, contribue efficacement à la résorption du déficit local en logement sociaux, par une programmation volontariste en la matière, concertée avec les collectivités territoriales.

Enfin, et surtout, le risque inondation doit rester un facteur déterminant de l'aménagement de la Plaine et des actions de l'EPA. Sa pleine prise en compte passe par une conception urbaine adaptée, qui propose des choix urbanistiques et techniques compatibles avec cet enjeu, dans une totale préservation de la sécurité des personnes et des biens, par le maintien d'une expertise déployée aux côtés de celle des services de l'Etat pour déterminer l'ampleur du risque à prendre en compte et les solutions urbaines à apporter et par des mesures de conception urbaine qui anticipent et facilitent les modalités de gestion futures du risque.

Accompagner un développement de la basse plaine du Var adapté aux enjeux métropolitains, azuréens et nationaux

Stratégiquement situé et, bientôt, idéalement desservi, le territoire de la basse plaine du Var doit contribuer fortement au développement de la métropole azurée, dans une ambition de rayonnement à l'échelle nationale, voire internationale. L'EPA est l'un des principaux acteurs de cette ambition.

Il doit donc rechercher un niveau de développement de son territoire en adéquation avec l'offre de transport exceptionnelle qu'il concentrera au sud. Il s'agit de créer une offre immobilière spatialement, qualitativement et quantitativement adaptée au potentiel de transports (air, fer, transports urbains, route) que présente le site et en créant un pôle multimodal urbain de qualité, à la hauteur des flux générés et accueillis à terme mais aussi de son rôle de vitrine pour le territoire et la métropole.

En particulier, il poursuivra, en interaction étroite avec la SACA, gestionnaire de l'aéroport, et dans le respect des compétences de chacun, la mise en œuvre d'un traitement efficient et performant de l'interface entre la zone aéroportuaire et les quartiers qu'il développera en connexion directe, urbanistique et fonctionnelle, avec elle.

Enfin, l'EPA doit développer une offre immobilière économique permettant l'implantation de nouvelles entreprises. Pour cela, il doit notamment poursuivre une articulation constructive, basée sur la complémentarité, avec l'offre présente à Sophia Antipolis, sur la Côte d'Azur et dans toute la région, ainsi qu'une insertion urbaine optimale des activités implantées dans ses opérations. Dans une logique de positionnement compétitif de la région et de la France, il doit travailler en articulation étroite avec l'université mais aussi les nombreuses entreprises présentes sur le territoire, en lien notamment avec la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Nice Côte d'Azur. Ce travail implique également une analyse du potentiel d'optimisation et/ou de retraitement des zones d'activités économiques existantes sur le territoire de l'OIN.

Donner tout son sens à l'ambition du territoire de devenir une EcoVallée

L'ambition de faire du territoire de la basse Plaine du Var une EcoVallée, exemplaire dans son développement et son aménagement durables, doit se traduire directement dans les interventions de l'EPA.

Au sein de la démarche EcoCité, à laquelle le sud de l'OIN participe depuis sa sélection en 2009 par le ministère en charge de la ville durable, l'EPA doit se positionner comme un acteur dynamique et proactif. Il portera activement les actions sous sa maîtrise d'ouvrage et soutiendra celles conduites par les autres porteurs de projets, notamment par une mobilisation des entreprises privées porteuses d'innovation et par la recherche de montages innovants et d'actions performantes et démonstratrices.

L'EPA doit rechercher, dans toutes ses interventions, un niveau de performance et de qualité élevés. Pour cela, il devra chercher à obtenir la labellisation EcoQuartier pour toutes ses opérations nouvelles, proposer des solutions performantes au-delà du bâti, à toutes les échelles, notamment dans les champs de l'efficacité énergétique, de la gestion énergétique intelligente des bâtiments et des réseaux, du traitement des sols, d'économie et de traitement des eaux, etc. Enfin, il doit veiller à limiter au maximum la consommation d'espaces naturels et agricoles au profit de l'urbanisation, par une optimisation des formes urbaines et le retraitement d'espaces artificialisés existants.

Un développement et un aménagement harmonieux de ce territoire passent par une articulation fine entre les différents usages qui y coexistent et doivent y perdurer. C'est pourquoi l'EPA doit donner une lecture de tout le territoire de l'OIN, laquelle n'exclut pas un traitement différencié de secteurs qui le composent, en accompagnement des autres acteurs et décideurs. Afin de donner de la visibilité à tous les acteurs, il convient de faire approuver un schéma fonctionnel de l'OIN qui prévoie la répartition spatiale des zones d'intervention pour l'EPA ou d'autres maîtres d'ouvrages et des zones de préservation des espaces naturels et agricoles. Dans le cadre de son action d'aménagement, l'EPA doit faire vivre et partager les règles qu'il a définies pour la préservation de la biodiversité dans les espaces naturels comme aménagés. Dans le respect de ses missions et de celles dévolues aux différents acteurs, il doit concevoir ses opérations afin d'assurer la préservation d'une agriculture de qualité sur l'OIN, y compris en articulant ses interventions avec les acteurs porteurs de politiques hors de son champ de compétences.

Enfin, l'objectif de réduire la production et de recycler les déchets inertes et du BTP doit être intégré dans chaque opération sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA, qui doit également inciter les autres acteurs de l'aménagement et de la construction à intégrer cet objectif dans leurs opérations.

C. Priorités opérationnelles

La mise en œuvre des orientations stratégiques présentées ci-dessus doit se décliner à court et moyen termes dans des interventions et des démarches, garantissant des objectifs poursuivis par tous les acteurs. Sans souci d'exhaustivité, il semble nécessaire que l'EPA entreprenne rapidement les actions suivantes.

Afin de répondre à un objectif de concertation ambitieuse à l'échelle du territoire de l'OIN, l'EPA a mis en place un comité permanent de concertation, structure légère mais permanente, permettant de garantir l'association de toutes les personnes intéressées. L'EPA continuera d'animer ce comité et de renforcer son action sur le territoire, afin de la rendre plus efficace et pertinente.

Il objectivera sous un an, avec les collectivités territoriales concernées, un diagnostic des besoins et du potentiel en logements de son territoire, mis en perspective avec ceux de l'agglomération, suivant leur typologie, et précisera la contribution des opérations de l'EPA pour y répondre.

Il contribuera, par les données dont il dispose, en lien avec les autres acteurs publics, et notamment les services de l'Etat, à faire fonctionner des outils d'observation sur son territoire, pertinents pour l'objectivation de son action, y compris en termes de préservation de la biodiversité et de consommation de l'espace et des ressources. Ces outils d'observation permettront d'évaluer les dynamiques du territoire au regard des objectifs stratégiques de moyen et long terme définis de façon concertée pour réaliser l'ambition collective de l'Eco-vallée.

Il continuera de contribuer activement, aux côtés des collectivités territoriales et leurs EPCI compétents, à la promotion et à l'attractivité du territoire.

De manière plus générale, dans le respect des prérogatives des acteurs, il pourra intervenir sur l'aménagement d'autres secteurs de son périmètre que les quatre secteurs d'opérations prévus au titre du protocole de partenariat dès lors que ces interventions contribueront efficacement aux

orientations fixées dans le présent document, en recherchant l'équilibre financier de ces opérations, par des recettes commerciales ou le recours à des financements spécifiques.

Enfin, dans un contexte de montée en charge opérationnelle, l'EPA se dotera, en parallèle de l'élaboration de son projet stratégique et opérationnel, d'outils de suivi et de maîtrise des risques.

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Paris, le 05 MAR. 2013

La ministre

à

Monsieur Xavier HEMEURY,
Directeur général de l'EPA Plaine du Var

Référence: 13002813

Objet: Objectifs en matière de développement durable et de concertation

L'établissement public d'aménagement que vous dirigez constitue un acteur exceptionnel de l'aménagement, par sa gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. En tant que ministre en charge de l'urbanisme, je me réjouis d'exercer la tutelle d'un tel outil partenarial, dont les réalisations naissent d'une communauté d'ambition.

En même temps, je mesure la responsabilité qui nous incombe de faire que ces réalisations soient exemplaires, à l'image de leur gouvernance. Cette responsabilité est particulièrement forte dans le champ du développement durable, dont le Gouvernement a fait l'une des premières priorités de son action, et auquel je suis personnellement très attachée.

Le projet stratégique et opérationnel de l'EPA, prévu par leur cadre juridique rénové, sera l'occasion de formaliser un cadre porteur de sens et de cohérence pour ses interventions. Sans attendre les orientations stratégiques de l'Etat, que je vous communiquerai dans les prochains mois conformément aux textes et qui serviront de base à son élaboration, je souhaite vous faire part de mes attentes pour que l'EPA contribue pleinement au développement et à l'aménagement durable de son territoire.

Par sa gouvernance, l'EPA doit tout d'abord s'affirmer comme un outil porteur d'une stratégie d'aménagement durable pour l'ensemble de son territoire. Sans supposer qu'il soit amené à intervenir en tout point de son périmètre de compétence, il est nécessaire qu'il construise une vision cohérente de son action, adaptée aux enjeux et aux potentialités des différents secteurs qui le composent.

Cette vision doit être construite avec les autres acteurs de l'aménagement et du développement durable agissant sur son territoire, dont l'EPA devra rechercher l'adhésion et pour lesquels elle doit également constituer un cadre cohérent, porteur d'une ambition d'ensemble, vertueuse et partagée.

5 mars 2013

Une vision et des interventions de qualité supposent une parfaite connaissance des réalités et des enjeux présents sur son territoire, que l'EPA s'attachera à consolider et à compléter au moyen d'observatoires dans les différents domaines de l'aménagement durable (biodiversité, transports, ressources naturelles et énergétiques, logement, économie, patrimoine, etc.) Il s'appuiera pour cela en tant que de besoin sur les outils existants au sein des services de l'Etat, et bénéficiera de la collaboration, que je souhaite totale, de l'ensemble des acteurs.

Dans son action d'aménageur au quotidien, l'EPA visera des objectifs ambiteux qualitatifs comme quantitatifs, tant en termes de performance environnementale et énergétique que de mixité fonctionnelle et sociale, de préservation des espaces non urbanisés, de réduction des risques ou encore de qualité architecturale et paysagère. A l'échelle des différents quartiers qu'il réalisera, je souhaite qu'il puisse obtenir le label « EcoQuartier » dont l'Etat est en train de se doter.

Sur le territoire de la Plaine du Var, les interventions en matière d'aménagement ne peuvent se concevoir qu'en complémentarité d'une stratégie et d'actions emblématiques, dont l'EPA doit être le moteur, en matière :


- de prévention des risques, notamment liés aux crues du Var, en lien avec les services de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre du PPRI ;
- de biodiversité, suivant la logique ERC (éviter, réduire, compenser) ;
- de performance énergétique du bâti, avec une attention particulière à porter sur le suivi des consommations réelles, en lien par exemple avec le CSTB et sa démarche ROAD.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. L'implication de l'EPA dans la démarche EcoCité que je porte doit lui permettre, plus largement, de faire émerger sur son territoire des démonstrateurs de l'excellence française sur les différents enjeux posés par le développement urbain durable.

Ces objectifs opérationnels, à toutes les échelles pertinentes, devront être portés par l'EPA auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrages du territoire, auxquels il sera proposé d'en faire un cadre d'action commun.

Enfin, dans toutes ses réalisations, et notamment pour construire et conforter la vision stratégique dont il est le garant, je souhaite que l'EPA associe étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation qui dépasse les simples prescriptions légales en la matière. Ce n'est que dans l'échange et l'écoute autour des ambitions et des solutions que nous arriverons à faire en sorte que les opérations d'intérêt national dont les EPA ont la charge atteignent pleinement les objectifs qui ont prélué à leur création.

Sous votre responsabilité, je souhaite que l'action de l'EPA s'attache à répondre à ces attentes. Il vous revient donc d'éclairer et de préparer au mieux les décisions du conseil d'administration dans ce sens. En outre, vous assisterez son président, auquel j'adresse en parallèle ces éléments, pour qu'il puisse me proposer des modalités et un calendrier de concertation qui garantissent que le projet stratégique de l'EPA sera au préalable largement partagé.



Cécile DUFLOT

**Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation
CFDT 06 - CGT 06 - FNE 06 - GADSECA - GIR Maralpin - Région Verte**

●
**Rappel des activités du GTIC durant l'intersession R3-R4 [17 avril – 8 juillet 2014]
Relevé des notes prises en séance de la 4ème réunion
État de la situation au bout d'une année d'existence du CPC**

Les carences de l'EPA entre la R2 (17 janvier) et la R3 (17 avril) avaient conduit le GTIC à produire le 10 avril, à la veille de R3, un communiqué ayant servi de support à la conférence de presse tenue en clôture de la R3 (commentée le 22 avril par un excellent article de Nice Matin) [On se référera au Compte rendu GTIC portant sur l'intersession R2R3].

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/EpaCpcR3CrGtic7annexes1405.pdf>]

1. Une intersession R3-R4 riche en démarches hors CPC

Démarches du GIR Maralpin

2014.04.03. - Marseille - Rencontre DREAL Paca (UPT) d'une délégation du GIR

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/comptes-rendus/CrEntretiensGirDrealPaca.2014.04.03.pdf>]

2014.06.16/17. - Paris - Consultations CNDP, CGET (ex Datar) et GOU, à l'occasion du Colloque International "Le Citoyen et la décision publique"

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/comptes-rendus/CrMissionParisJuin2014SuiteOinRevCgetGou.pdf>]

Démarches GTIC

2014.05.28. Devançant les critiques de fond que le GTIC ne manquerait pas d'exprimer dès le déroulement de la R3 (consacrée contre toute attente à "l'attractivité"), le Directeur général M. Pascal Gauthier, s'est proposé de l'auditionner. Ces entretiens qui se sont déroulés le 28 mai ont fait l'objet d'un CR validé.

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/EpaGticCrAudDirge1405valid1406.pdf>]

2014.06.11. M. Gauthier a également ménagé un entretien entre le GTIC et l'Agence DAC, chargée par l'EPA de la "mise en œuvre de la concertation".

Cet entretien, où les représentants du GTIC ont fortement exprimé leur exigence d'un véritable débat public, s'est déroulé le jour même de la réunion du Groupe de travail "Diagnostic PSO", animée par cette même Agence.

2. Le Groupe de travail "Diagnostic PSO" du 11 juin ou la "mise en œuvre de la concertation" selon l'opérateur DAC

Sans qu'ils en aient été avisés au préalable, les membres du CPC présents à cette réunion ont été soumis par le prestataire à l'exercice désormais en usage dans la plupart des opérations de communication banales : les participants étant répartis en trois panels dédiés, chacun sur un thème choisi, à la formulation d'avis spontanés, lesquels étant ensuite traités par les animateurs non rebutés par les fortes et nombreuses réticences exprimées.

Bien que la méthode ait été contestée et que son intérêt en ait été jugé mineur par les participants, les membres du CPC se sont vus adresser le 26 juin des "restitutions" de chacun des trois groupes.

3. Déclaration publique commune du GTIC du 27 juin

Apprenant fortuitement l'annonce de la tenue le 2 juillet d'un "Atelier Citoyen", le GTIC s'élevant contre les manœuvres et les manipulations dont la concertation fait l'objet depuis sa mise en place, saisit cette occasion pour y exprimer sa position sous forme de déclaration publique déplorant tout à la fois sa mise à l'écart des initiatives de l'EPA, les modalités de conduites de la concertation et rappeler

la démarche proposée au GIR par le président de la CNDP pour que cette concertation bénéficie d'un garant.

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/EpaCpcGticPsoDeclarCommune.2014.06.27z.pdf>]

4. L'Atelier citoyen de Carros du 2 juillet

L'Atelier citoyen de Carros avait fait l'objet, de la part de l'EPA et de son prestataire DAC, d'une préparation chronométrique et méticuleuse¹, autour de quelques tables de travail censées accueillir chacune, selon le modèle adopté au GT "Diagnostic PSO", un panel de citoyens dont les organisateurs attendaient sans doute quelques encouragements à poursuivre la course à l'aménagement de la Plaine du Var, à la manière de la Métropole et de l'EPA.

Il n'en aura heureusement rien été et, comme le titre et le contenu de l'article de Nice Matin du 5 juillet en ont rendu compte, *"Les associatifs imposent leur propre débat : balayés par une multitude d'interventions au micro, les ateliers citoyens de la consultation sur le projet stratégique et opérationnel ont été remplacés par un feu roulant de questions... pour demander un moratoire et une étude d'impact globale sur les projets prévus dans l'Éco-Vallée"*.

Faute d'avoir pu être proclamée d'emblée, la déclaration publique du GTIC fut remise en mains propres à la Direction de l'EPA.

5. En préambule à la Quatrième réunion du CPC, une nouvelle déclaration commune

Au terme du premier semestre 2014 où les activités du CPC n'ont toujours pas abordé les grands enjeux d'aménagement de la Plaine du Var et à la veille de la Quatrième réunion du CPC, dans une nouvelle déclaration commune (la quatrième depuis l'ouverture de la concertation), le GTIC dresse un état de la situation où sont dénoncées le non respect d'engagements et des procédures contestables, ainsi qu'un bilan relevant quatre constats contraires aux directives données par l'État et contraires à l'esprit d'une concertation.

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/EpaCpcGticR4DeclarCommune.2014.07.10.pdf>]

6. La quatrième réunion du CPC

La 4ème réunion du CPC s'est ouverte sur une assistance plus amenuisée encore que les précédentes. Elle a d'emblée débuté par la dernière étape de l'opération engagée le 11 juin sous la forme du Groupe de travail "Diagnostic PSO", consistant à faire présenter ses restitutions² [transmises le 26 juin et mises à disposition en salle], non pas par leurs compilateurs mais par des rapporteurs volontaires³ en assumant l'expression orale, puis à les faire valider en séance sans susciter de débat.

Après une courte suspension occasionnée par la remise à la tribune de la déclaration commune du GTIC, dont la forme et le contenu souleva quelques désapprobations, la Direction de l'EPA a parachevé le dispositif engagé le 11 juin, en fixant aux

10/9 ; 24/9 et 06/10

les dates de tenue des ateliers correspondants [sans en fixer l'ordre]

Pour sa part, P. Gauthier a annoncé avoir recruté un Bureau d'études chargé de coordonner 3 études complémentaires respectivement confiées à :

- ADEQUATION [Expertises sur le logement]
- ADAAM [Modalités des déplacements]

¹ sous la forme d'un protocole confidentiel que le GTIC tient à disposition

² Le dossier mis ainsi à disposition porte le label de l'Agence DAC. Il comporte (a) une première synthèse des propositions reçues par mail des membres du GT pour la constitution des 3 groupes de travail du CPC [1 page] ; (b) les "feuilles de route" pour chacun des 3 groupes de travail, respectivement *"Développement économique, emploi, innovation, filières d'excellence : l'éco exemplarité comme base et les complémentarités avec le grand territoire comme levier"* ; *"Développement urbain et valorisation du patrimoine naturel : réussir l'équilibre entre ville et nature"* ; *"Transports, infrastructures et les réseaux numériques : mobilité durable et aménagement durable de l'Éco-Vallée"* [7 pages]

³ respectivement MM. Thierry Marmoy (Comité de quartier de St. Isidore), Michel Gasiglia (Métropole Bleue), Didier Dambreville (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

- CR Paca [Potentialités foncières urbaines et agricoles]

Il a également précisé que le "document martyr"⁴ de la phase Diagnostic du PSO serait mise en ligne le 16 juillet sur le site de l'EPA.

Bien qu'à la lecture de la Déclaration commune du GTIC, il ait, avec le Président Tordo, fait part de sa vive irritation quant à sa formulation et à son contenu, le Préfet a en a repris mot-à-mot les termes de notre rappel de ses propos lors de la R2 en concluant ainsi la R4 : "*les P.V de réunions seront validés préalablement par les membres*"... "*un délai devra être respecté afin que chacun puisse maîtriser son expression*".

État de la situation au bout d'une année d'existence du comité permanent de concertation.

L'attention initiale portée par le Préfet à l'atteinte d'un quorum n'a guère eu de suite, les rangs de la CPC s'étant rapidement éclaircis, y compris même parmi les représentants de l'État, au point que la DREAL, pourtant vigilante vis-à-vis de l'OIN, n'était plus représentée lors des deux dernières réunions.

Cet état de fait souligne le peu d'égards que les autorités de tous bords accordent à cette instance censée donner suite aux instructions en date du 5 mars 2013 de la Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement.

Le GTIC, auquel n'ont pas daigné se joindre quelques autres entités pourtant censées afficher les mêmes soucis d'aménagement durable, s'est révélé être, au risque de la cautionner dans un rôle de "faire valoir", un interlocuteur majeur d'une opération qui se poursuit en sous-main sans que ses déclarations formelles et publiques (au nombre de quatre) n'aient eu d'autre écho que deux articles de la presse locale.

Dans la lignée et sur le modèle des pseudo-concertations qui l'ont précédé, les Autorités ont pris le parti de confier à un bureau d'études le soin de configurer, de piloter, de modeler et de ciseler des conclusions alibis pour valider des projets dont l'EPA n'a encore pas, ni dressé l'inventaire, ni évalué les impacts, au mépris des instructions données par l'État.

Cette démarche a été mise en échec dès l'ouverture du premier "Atelier Citoyen" où le public a d'emblée revendiqué le *débat public* dont la demande, unanimement formulée en 2010 et réitérée en 2011, n'a toujours pas abouti. On déplorera d'autant plus la sourde oreille du Préfet à l'offre du Président de la CNDP de déléguer à cette concertation le *garant* qui serait seul en mesure de l'accréditer.

ANNEXES

- GTIC - Déclaration publique commune du 27 juin 2014 relative au fonctionnement du CPC [3^{ème} déclaration]
- GTIC - Déclaration commune du 10 juillet 2014 en préambule à la Quatrième réunion du CPC [4^{ème} déclaration] (2 pages)
- Nice-Matin du 4 Juillet 2014 - Éco-Vallée : les associations imposent leur propre débat

⁴ soumis à critique et acceptant des corrections

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation●
CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte●
Déclaration publique commune
●

Les organisations et organismes soussignés ont pris fortuitement connaissance d'un "Avis au Public" informant la population d'une délibération de *l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var* (EPA Plaine du Var), en date du 31 mars 2014, fixant les modalités d'une concertation publique conduite dans le cadre du *Projet stratégique opérationnel* (PSO) de l'EPA, et de la tenue d'un "atelier citoyen" le 2 juillet 2014 dont les modalités n'ont été, ni définies, ni convenues.

Le GTIC, qui rassemble plusieurs des membres du Comité permanent de concertation (CPC) créé le 8 juillet 2013 "*aux fins d'analyser et de débattre des principaux enjeux d'aménagement durable présents sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (la biodiversité, l'habitat, les déplacements, l'agriculture)..*" et de "*poursuivre le débat initié lors de la définition du projet de territoire, à permettre d'orienter et de renforcer l'efficacité des interventions de l'EPA Éco-Vallée et à contribuer à la mise en œuvre d'un projet partagé le plus largement possible*", se déclare surpris :

- (1) de n'avoir pas été informé, lors de la 3ème réunion du CPC qui s'est tenue le 17 avril 2014 (soit 17 jours après la réunion du CA du 31 mars), des dispositions susmentionnées, lesquelles relèvent pourtant directement des missions du CPC ;
- (2) d'avoir été tenu dans l'ignorance, depuis la création du CPC il y a une année, non seulement de *l'état des lieux*, pourtant revendiqué dans sa déclaration inaugurale du 6 novembre 2013, mais encore de n'avoir été informé que par la presse locale [cf. Annexe] des diverses dispositions, mesures, engagements d'études et de travaux, conduits depuis sur le territoire de l'OIN, lesquels relèvent pourtant du *Projet stratégique opérationnel* (PSO) exigé par l'État et dont l'élaboration revient à l'EPA dans le cadre de la concertation à laquelle doivent être associés les membres du CPC.

Par ailleurs, le GTIC déplore :

- (a) la lenteur avec laquelle a été mis en place le CPC (3 mois) ;
- (b) le peu d'intérêt des questions traitées jusqu'ici (Attractivité et Cohésion sociale) ;
- (c) la manière contestable selon laquelle ses travaux s'engagent.

Le GTIC considère :

- (i) qu'il revient au CPC d'examiner l'ensemble des projets s'inscrivant dans le territoire de l'OIN ;
- (ii) qu'il revient au CPC d'inscrire cet inventaire et le PSO dans une perspective à long terme et dans son contexte territorial le plus vaste ;
- (iii) que la concertation devant être engagée le soit, selon les règles et les usages pour des réflexions d'une telle ampleur, sous les auspices de la *Commission nationale du débat public* (CNDP) et sous contrôle d'un *Garant* désigné par cette dernière, selon des modalités précisées à ses représentants par M. Christian Leyrit, Président de la CNDP.

Déclaration commune	EPA/CPC - GTIC	10.07.2014
----------------------------	-----------------------	-------------------

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation
CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

●
Déclaration commune en préambule à la Quatrième réunion du CPC
 ●

Une incontournable définition de

concertier

Emprunt du moyen français (1476-1477) à l'italien *concertare*, attesté au XIV^e s. au sens de "projeter quelque chose en commun", et lui-même emprunté au latin chrétien *concertare* "agir dans un but commun"

Dictionnaire Historique de la Langue française Le Robert 1998

●
État de la situation au 10 juillet 2014

Une désinvolture certaine

Pour la quatrième fois, les membres du *Comité Permanent de Concertation* sont convoqués, avec un trop bref préavis [alors qu'un mois de délai avait été d'emblée réclamé, le 30 novembre 2013 lors de la première réunion, par le représentant de l'Université], à une réunion dont l'ordre du jour est, une nouvelle fois, imposé.

Les comptes rendus des réunions précédentes, qui devancent fort peu ces convocations, n'ont jamais fait l'objet de la moindre validation, contrairement aux attentes du GTIC qui avait vainement demandé, en ouverture de la première réunion, l'établissement de verbatim de ces rencontres, et contrairement aux assertions de M. le Préfet des Alpes-Maritimes selon lequel "*les P.V de réunions seront validés préalablement par les membres*"... "*un délai devra être respecté afin que chacun puisse maîtriser son expression*" [CR R2].

Des velléités de manipulation

L'ordre du jour de la 4^{ème} réunion du CRC, le 10 juillet 2014, à savoir :

- présentation des contributions des trois sous-groupes de travail thématiques
- échanges sur les propositions

n'a pas d'autre but que de confiner les réflexions à celles que les communicants de l'Agence DAC prétendent avoir dégagé de l'Atelier "Diagnostic PSO" du 19 juin où ces prestataires de services de l'EPA se sont livrés, en dépit de fortes réticences de la majorité des participants, à des jeux et manipulations totalement contradictoires avec les réflexions de fond qui s'imposent.

Quelques jours après, le 2 juillet à Carros, s'est tenu "l'atelier citoyen", discrètement annoncé mais minutieusement préparé par l'EPA pour appliquer les dispositions mises en œuvre lors de l'Atelier "Diagnostic PSO". Cette opération a essuyé un échec retentissant [cf. article Nice Matin du 4 juillet 2014], les participants y ayant pris l'initiative d'en faire une tribune de leurs critiques de l'aménagement de la Plaine du Var et de la dénonciation de nouveaux "coups partis" ne figurant pas sur la carte récemment dressée par l'EPA.

Un Bilan

CONSTAT 1 - Distorsion entre nos attentes, celles des citoyens et les pratiques de l'EPA

Un an après la création du dispositif de concertation, n'ont toujours pas été traitées, ni même abordées, les questions importantes qui suivent

- l' *État des lieux exhaustif* [nombre de projets dénoncés à Carros par le public ne figurent pas sur le plus récent relevé cartographique de l'EPA] et renseigné [les fiches descriptives ne sont toujours pas fournies]
- le *Projet de diagnostic du PSO*, pourtant élaboré depuis plusieurs mois par les Services, n'a pas été communiqué aux membres du CPC censés contribuer à sa préparation

CONSTAT 2 - l'EPA ne tient aucun compte des demandes formulées par le GTIC

Énoncées en cours de réunions et formalisées sous forme de déclarations communes [30 novembre 2013, 10 avril 2014 et le 27 juin 2014], sont restées sans suites les demandes et propositions formulées tant en matière d'organisation :

- validation des comptes rendus avant publication
- information en amont sur les projets, les études, groupes de travail ou dispositifs impactant l'OIN

qu'en matière d'orientation :

- implication du CPC dans l'étude *Réflexion pour mettre en place une stratégie de développement agricole de la plaine du Var* engagée avec la participation de l'EPA.

CONSTAT 3 - l'EPA ne prend pas en considération les études réalisées et engagées par les membres du GTIC

- L'équipe de l'EPA n'a jamais consulté le GIR Maralpin sur les importantes études qu'il a réalisées dans les domaines de l'aménagement du territoire et des infrastructures ressortissant à la Plaine du Var (Fleuve Var, CP, Lgv-Paca & Ln-Pca, etc.)
- Aucun écho n'a été donné à la communication, le 28 mai 2014 par le GTIC au Directeur général, des fiches techniques réalisées par le GTIC.

CONSTAT 4 - l'EPA n'applique pas les instructions de l'État et ne tient pas compte des propositions avancées par le GTIC pour engager une véritable concertation

- Contrairement aux directives de l'État, *"l'EPA n'associe pas étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation qui dépasse les simples prescriptions légales en la matière"*
- Le préfet des Alpes-Maritimes n'a pas à ce jour donné suite à la proposition du président de la CNDP, transmise le 19 juin par le GIR, de nomination d'un *garant* pour la concertation.

Une concertation qui doit s'engager sans intermédiaire avec les acteurs de l'EPA

Attendu les quatre Constats énoncés plus haut

- Les membres du GTIC considèrent que **la concertation en cours n'est qu'un simulacre et un leurre et refusent d'être caution de l'action de l'EPA et de l'évolution de l'OIN.**
- Les membres du GTIC demandent à l'EPA l'engagement d'une véritable concertation conforme aux directives de l'État. Ils en informent les autorités ministérielles à toutes fins utiles.

Article de Nice Matin
rendant compte de
l'Atelier Citoyen
organisé par l'EPA
le jeudi 3 juillet
à Carros (Alpes-Maritimes)

Eco-vallée : les associatifs imposent leur propre débat

Balayés par une multitude d'interventions au micro, les ateliers citoyens de la consultation sur le projet stratégique et opérationnel ont été remplacés par un feu roulant de questions

On les avait invités à des ateliers citoyens dans la concertation sur le Projet stratégique et opérationnel (PSO) qui déterminera l'avenir de l'Eco-vallée (1). Les associatifs les ont refusés comme « palliatif aux réels débats qui s'imposent ». Et ils se sont emparés de la séance en salle du conseil de Carros, bombardant de questions Pascal Cauthier, directeur de l'Établissement public d'aménagement (EPA), et son président Christian Tordo. De cette réunion longue et houleuse ressortent des demandes communes, listées dans une déclaration publique préalable.

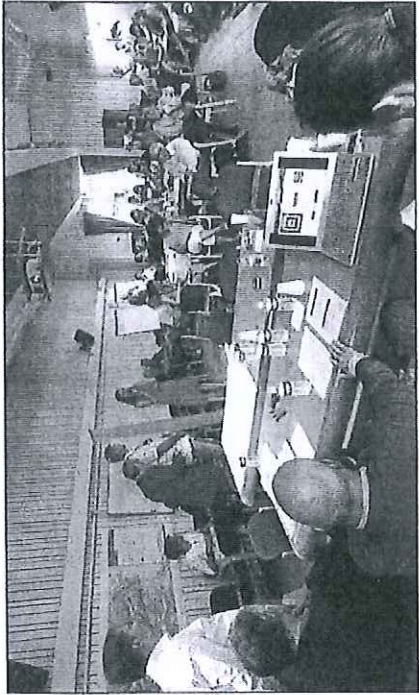
Échaudés par la concertation de 2011

Ce Projet stratégique et opérationnel, qui sera approuvé en 2015, devrait inspirer le Schéma de cohérence territoriale qui fait défaut. Et le Plan local d'urbanisme in-

tercommunal prévu pour 2017. S'il est salué comme l'aboutissement d'une demande de longue date, les associatifs veulent une vraie prise en compte de leurs requêtes et suggestions. « Pas comme pour la concertation de 2011 », affirment-ils. Ils demandent ensuite une charte. Et l'instauration d'un moratoire pour les dossiers en cours jusqu'à l'approbation du PSO. Que les projets « dans les carros » soient exposés. Et une étude d'impact de tous les projets cumulés. La préservation des terres agricoles : « Callies de la plaine, sacrifiées à La Baronne pour le MIN, sont transférées sur les coteaux pas fertiles ». Enfin, ils demandent « un garant de la concertation publique ».

Des projets en « coups tirés »

Au gré d'absence de vision globale de l'IOIN, où émer-



Les associatifs se sont emparés du débat pour demander un moratoire et une étude d'impact globale sur les projets prévus dans l'Ecovallée. (Photo VA.)

gent des projets « comme autant de coups tirés », président et directeur répondent : « L'EPA n'est maître d'ouvrage que des projets de la Digue à Saint-Martin du Var, du MIN à la Baronne, de la technopole de Nice Mer-

piers du Bec de l'Estéron à Gilette - où un mitage industriel est en marche avec le transfert pas encore acté de Primagaz depuis la ZAC de la Grave à Carros ». Il a aussi été question de la voie des 40 m en rive gauche, de la

La prochaine réunion, avec les premiers ateliers, aura lieu fin août à Colomars.

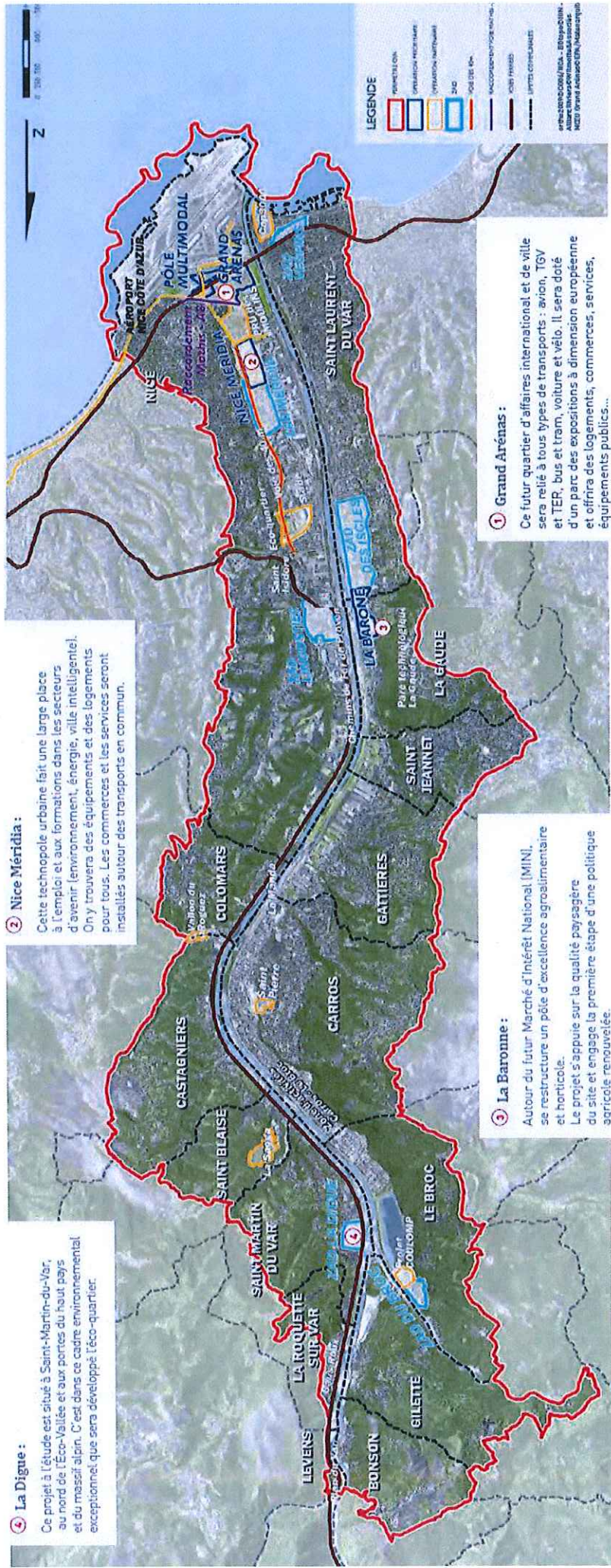
VALÉRIE ALLASIA
vallasia@nicematin.fr
(1) La nouvelle concertation de l'EPA sur l'avenir de l'Ecovallée est ouverte jusqu'au 15 décembre. Registre dans les communes : contributions par courrier ou internet <http://www.ecovallee-plaineduvar.fr>. oln.eco-vallée : une-concertation-continue.

Bâtir l'avenir de l'Éco-Vallée, le PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

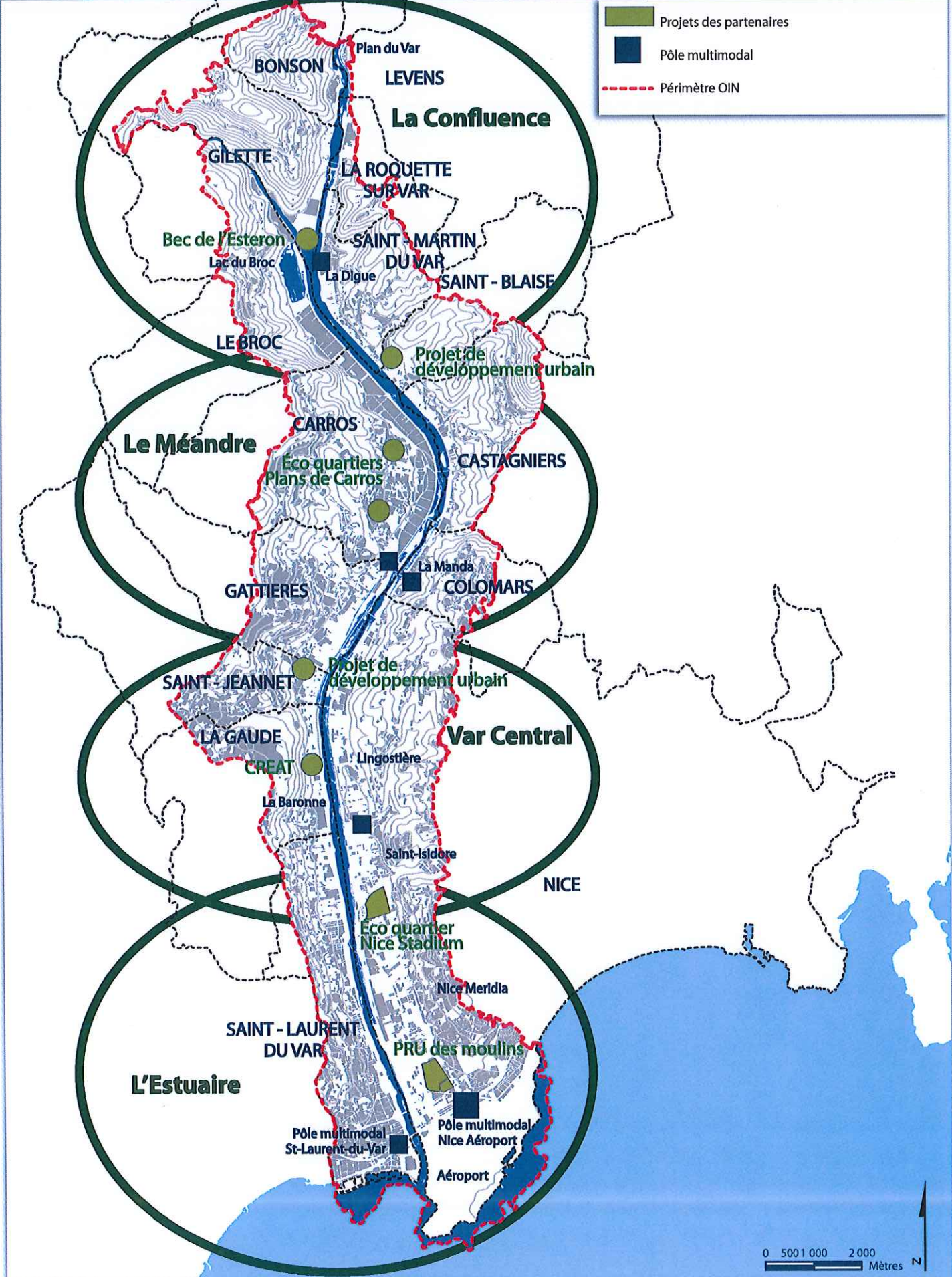
Outre les 4 grands projets portés par l'EPA,

1. Nice : Grand Arénas
2. Nice : Méridia
3. La Gaude : transfert du MIN à La Baronne
4. St Martin du Var : Eco-quartier de la Digue

de multiples projets sont menés par des instances partenaires (voir le tableau récapitulatif sur le panneau d'affichage)



Source : PSO - Livret de concertation



Inventaire des opérations en projet ou en cours de réalisation dans le périmètre de l'OIN Eco-Vallée Plaine du Var - août 2014

N°	Localisation [commune & situation]	Désignation	Catégorie EPA	Caractéristiques	Commentaires
1	Gilette Bec de l'Estéron	Non signalé (signalé dans doc EPA décembre 2011 « aménagement et développement social et économique cohérent »)	opération partenaire : commune de Gilette, CG06 et EPA Plaine du Var	13,5 hectares « valorisation du site » mentionnée sur le site EPA Plaine du Var	site naturel remarquable en limite de la zone « Natura 2000 » et ZNIEFF ? projet d'éco-quartier mentionné sur site Internet EPA /août 2014 et sur projet de territoire de l'éco-vallée décembre 2011 «232 hectares avec projet d'aménagement du Bec + valorisation Pointe du Bec et les coteaux de Gilette »
2	Le Broc RD Estéron	Plan de l'Estéron Le Broc	ZAD	ZAD créée par l'arrêté Préfectoral du 21/06/2011 suite au décret de 2008 sur l'OIN" secteur à fort potentiel au sein de l'OIN dédié aux activités de développement durable et activités économiques"	Comprend pour partie le projet de scierie et usine de cogénération biomasse Jauffret/ Coulomp, PLU attaqué devant le TA inquiétude pour les autres projets à venir (agroalimentaire lié au déplacement du MIN à la Baronne)
3	Le Broc RD Estéron	Projet Coulomp inclus dans la ZAD du Plan de l'Estéron	Opération partenaire	Plateforme industrielle comprenant : une Scierie (fusion et délocalisation des scieries Coulomp à Biot et Jauffret à Drap) + une usine cogénération . Scierie ouverte en semaine et samedi usine cogénération en H 24 Nombreuses nuisances prévues et annoncées par les porteurs du projet	Installation incongrue dans un milieu aussi sensible (zone humide), dans le Parc Naturel des Préalpes d'Azur, à la confluence des vallées de l'Estéron et du Var. Ce projet industriel doit être revu et installé dans la zone industrielle de Carros – Le Broc. Permis de construire signé le 21/11/2013 attaqué au TA
4	St Martin du Var RG Var	ZAD La Digue	Opération prioritaire ZAD	Opération sur 5 hectares pour logements sociaux et gare multimodale pour liaison avec Nice	Il s'agit d'une extension du centre-ville » avec un « pôle multimodal de transports », soit une banlieue de la ville de Nice
5	Saint Blaise Colline	La Saoga ZAC	Opération partenaire : commune de Saint-Blaise	Quartier durable collinaire de 7 ha « développement de l'urbanisation : logements + création d'une voie »	4,5 hectares de logements
6	Castagnier/Colomars Vallon du Roguez	Vallon du Roguez	Opération partenaire		

7	La Gaude RD Var	La Baronne	Opération prioritaire	Relocalisation du Marché d'Intérêt National « pôle agroalimentaire et horticole », « programmes de locaux d'activités et de logistique » + logements	Déplacement du MIN pour libérer le foncier Perte de la connexion ferroviaire de l'unique plateforme logistique du département Conséquence : approvisionnement exclusivement routier du département des Alpes Maritimes
8	La Gaude RD Var	La Baronne	Opération prioritaire	Déplacement du CREAT (Centre de recherches économiques et d'actions techniques)	Délocalisation de la Station expérimentale sur 2 hectares (pôle d'excellence végétal)
9	Carros	Plans de Carros projet NOU (les Roses de Carros) Lou Coutelas	Projet en maîtrise d'ouvrage privée commune de Carros + promoteurs privés (Cogedim, Bouwfoundis Marignan)	Lou Coutelas projet sur 6,5 hectares avec 500 logements, une maison de retraite, une crèche et des commerces pour 34.000 m ² SCHON	Liaison entre route de la Grave et route des Plans bétonisation d'une ancienne exploitation horticole. Permis de construire successivement attaqués au TA par association locale et riverains
10	Carros	Plans de Carros Saint Pierre	Projet en maîtrise d'ouvrage privée	Village Saint Pierre sur 5 hectares avec 20.000 m ² SCHON dont 3.600 m ² de logements sociaux + place de village et commerces programme Kaufman & Broad déjà en cours	Projet d'agrandissement de la voie existante reliant la route des Plans et la ZI Carros anciens terrains agricoles. Opération en cours de réalisation. Renégociation du PUP par la commune de Carros Négociation pour déplacement du site Primagaz
11	Saint-Jeannet	Coteau St Jeannet	?	15 hectares avec logements sociaux en partie	Création d'une liaison entre la D1 et le chemin de provence quartier à proximité de la zone d'activités de Saint -Estève
12	Nice RG Var	ZAD Lingostière	ZAD	Opération en lien avec la Baronne en RD. « opération permettant de fixer des intentions urbaines ». « création d'un pôle de vie ». « Recomposition du site commercial »	25 hectares (possibilité d'extension) pris sur des terres agricoles et parc naturel départemental des rives du Var
13	St Laurent du Var RD Var	ZAD des Iscles	ZAD		Projet maison d'arrêt Zone des Iscles
14	Nice St Isidore Débouché A8	Stade Allianz Riviera	Opération partenaire	« Doter la Métropole d'un grand équipement sportif et événementiel » « 35.000 places + musée du sport (5.000 m ²), parking souterrain de 450 places et aérien de 2.000 m ² »	Stade réalisé
15	Nice St Isidore Débouché A8	Quartier Nice One & eco-quartier	Opération partenaire	programme immobilier d'accompagnement du stade : bureaux, commerces, restaurants sur 30.000 m ² avec parkings de 1.400 places	- IKEA Conf de presse 12/04/2013 : ouverture du magasin prévue en 2016 - travaux d'accompagnement voies desserte Nord/Sud, - voie des 40m comportant en terre-plein central le TCSP (transport collectif en site propre)

	Voie de 40 mètres	Voie des 40 m	TRAM Ligne 2
16 Nice Piémont St Isidore			
17 Nice Isclès du Cal de Spagnol	ZAD Meridia	ZAD	Périmètre élargi (de 26 ha à 200 ha)
18 Nice Isclès des Arboras	Nice Meridia technopole urbaine	Opération prioritaire	1ère phase sur 26 hectares 330.000 m² bureaux eco-parc urbain
19 Nice Isclès des Moulins	PRU de Moulins	Opération partenaire	Projet de rénovation urbaine du quartier des Moulins sur 16 hectares, concerne 12.000 habitants et 3.000 logements existants – objectifs : -création de voies d'accès -amélioration de l'habitat (démolition d'immeubles) -mixité sociale et fonctionnelle -réhabilitation logements existants -amélioration cadre de vie des habitants
20 Nice Saint Augustin	Raccordement Mathis-A8	Raccordement voie Mathis	Objetif : désengorgement de la rue Grinda, passant de 35.000 à 12.000 véhicules/jour Concertation publique du 10 octobre au 29 novembre 2013 2016 : Mise en service
21 Nice Saint Augustin	Grand Arénas centre d'affaires	Opération prioritaire	Tunnel de la Victorine 1280 mètres de long - Cet ouvrage à 2 voies, d'un gabarit de 4,5 mètres, passe en tunnel sous la colline de la Victorine, le boulevard Paul Montel et longe en parallèle la route de Grenoble, afin de sortir sur la M6202 juste avant l'autopont. 51 hectares avec possible extension 680.000 m² de capacité constructive 1 parc des expositions 1.350 logements (100 .000 m²) 300.000 m² bureaux commerces et services
22 Nice Saint Augustin	Pôle multimodal	Opération prioritaire	
23 St Laurent-du-Var Sud voie ferrée	ZAD des Vespins	ZAD	Troisième ligne chemin de fer
24 St Laurent-du-Var Estuaire du Var	Cap 3000	Opération partenaire	A8 et Echangeur de Saint Laurent du Var.

25	Nice Ouest Les Arboras	Cité des Sports 1ère phase	Opération partenaire : ville de Nice	Bassin olympique chauffé en plein air pour les nageurs de haut niveau aménagements - Cet ensemble sportif comprendra une piscine couverte, salle musculation, vestiaires, etc)	Réalisé en octobre 2013 coût estimé entre 6 et 8,5 M€ recours contre le permis
26	Nice Ouest Les Arboras	Cité des Sports 2ème phase	Opération partenaire : ville de Nice	Centre de formation et d'entraînement de l'OGC Nice (salles entraînement, d'enseignement), siège social de l'OGC Nice +parkings souterrains	coût prévisionnel 12 millions € Début travaux fin 2014 pour livraison 2016 coût estimé à 12 M€
27	espace maritime Cagnes sur Mer / St Laurent du Var	Non signalé par EPA (signalé dans les PLU de Cagnes et St Laurent)	Opération Métropole NCA	Création d'un port de 70 ha par : - Extension du port St Laurent - création d'un port en symétrie à Cagnes avec ouverture commune au Sud	A fait l'objet d'un Débat public à Nice en 2002 (Extension du port de Nice) sans suite Etudes de faisabilité par Cagnes sur Mer en 2005 Réapparu dans les PLU de Cagnes et St Laurent : recours contre les PLU Fait l'objet d'études en cours commandées par NCA en 2014

L'Eco Vallée, une dure réalité pour les citoyens des 15 Communes du périmètre

Voici un plan de la Plaine du Var, au verso, **pour vous faire une opinion.**

Il s'agit des **principaux projets connus ou pilotés par l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var, pour les 15 communes** concernées de la Plaine du Var (Bonson, Le Broc, Carros, Castagniers, Colomars, Gattières, La Gaude, Gillette, Levens, La Roquette s/Var, St Blaise, St Jeannet, St Laurent du Var, St Martin du Var et Nice).

Ce territoire constitue désormais un enjeu financier et urbain, au mépris des intérêts des populations concernées.

Des sites industriels, des technopoles, des quartiers entiers vont surgir de terre, sur les 10.000 hectares disponibles de cette « Eco-Vallée ».

Ne pensez pas qu'il s'agit d'une vallée écologique, il n'y aura rien de tel. C'est toute la vallée qui est « sacrifiée », notamment les terres agricoles fertiles de la Plaine du Var.

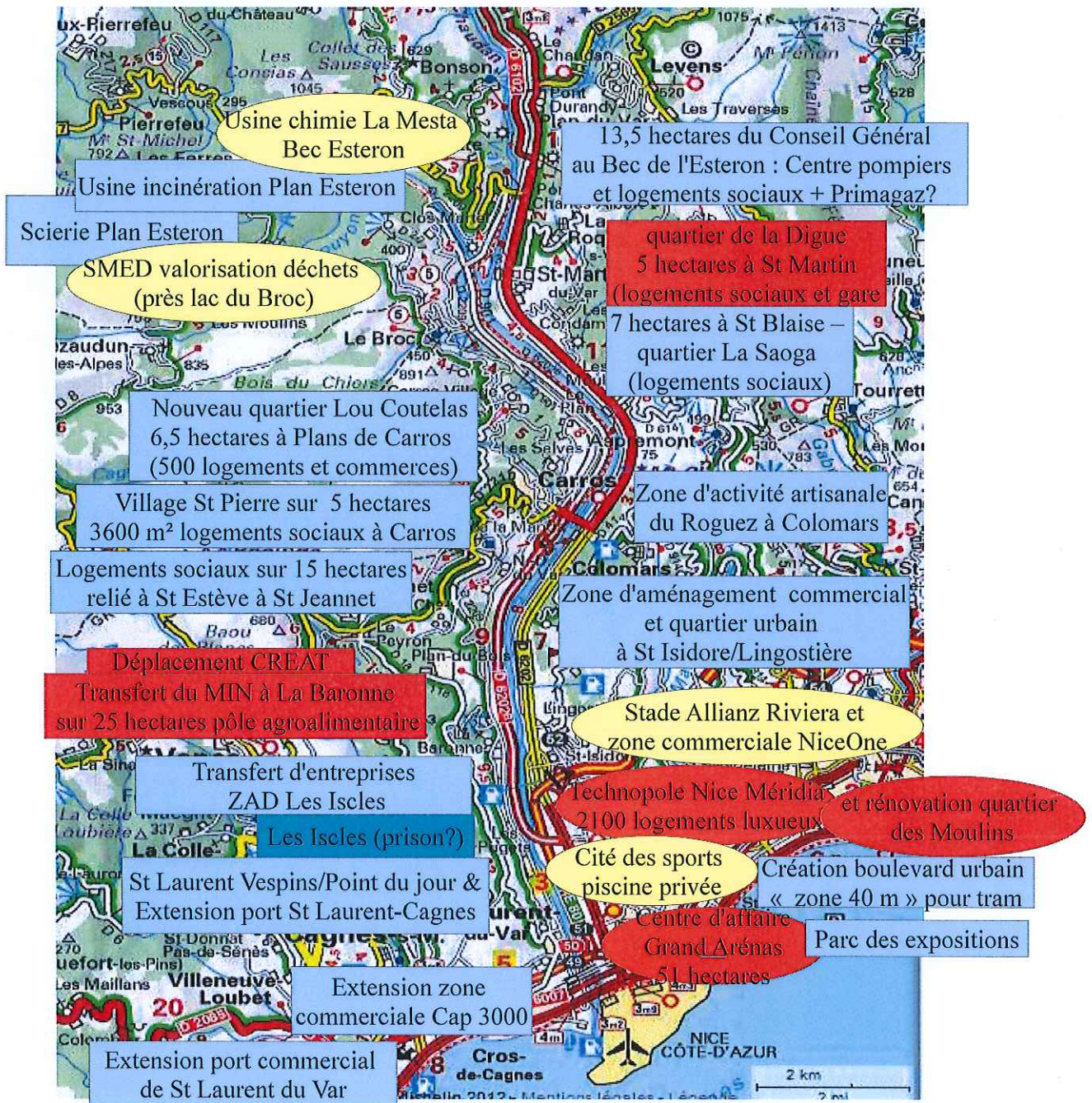
Il s'agit de **bétonner la Plaine du Var** et de localiser, loin de la ville de Nice, des sites industriels et des projets immobiliers dont Nice ne veut pas.

Pourrons-nous conserver notre qualité de vie ? nos paysages verdoyants ? Rien n'est moins sûr ...

Votre avis nous intéresse : nous vous invitons à venir nombreux à la réunion organisée à Colomars le 27 août à 17 heures dans les locaux du groupe scolaire H. Girard, 14 rue des Ecoles.

Est-ce la Plaine du Var de demain ?

Venez en décider ... à Colomars le 27 août*



source : site EPA Plaine du Var

Légende :

 projet	projet privé ou en partenariat
 réalisé	opération déjà réalisée
 Projet à l'étude	projet voulu par l'Etat
 Projet prioritaire EPA	projet piloté par l'Etat
 Opération EPA	projet piloté par l'Etat
 En cours	projet en cours de réalisation

Voici les projets de construction et d'aménagement dans la Plaine du Var connus à ce jour, de St Laurent à Bonson.

* réunion à 17heures, au groupe scolaire Girard, 14 rue des Ecoles